



le guide du stagiaire



déroulé d'un stage

pourquoi un stage ?

je cible mon stage

- ▶ préparer mon stage
- ▶ et pourquoi pas une PME ?

comment et à qui m'adresser ?

- ▶ la rédaction du CV
- ▶ et de la lettre de motivation
- ▶ préparez votre entretien...
- ▶ ... et passer votre entretien !
- ▶ la convention de stage
- ▶ les aspects légaux

je vis et valorise mon stage

- ▶ vivez votre stage en entreprise !
- ▶ rédigez votre rapport de stage !

pourquoi un stage ?

Le stage en entreprise est une première immersion dans le monde du travail, et c'est l'occasion de tester votre envie pour le métier.

Il constitue une première expérience professionnelle et figurera dans votre CV.

Il peut aboutir à un premier emploi ou à un contrat d'apprentissage à son issue ou à la fin des études. Ne ratez pas cette occasion.

conseil

Donnez de l'importance à votre recherche de stage !

Évitez les stages d'aubaines ou ceux obtenus en dernières minutes

3
4
5
7
8
9
10
11
12
13
14

préparer mon stage

Faites le point sur vos connaissances, vos centres d'intérêt, vos compétences...

- Réfléchissez à votre projet professionnel et aux attentes que vous avez vis-à-vis de l'entreprise.
- Définissez clairement les contenus et les objectifs du stage souhaité, et veillez à la cohérence entre le stage souhaité et votre projet professionnel personnel. Dans cette démarche, des organismes compétents (écoles, CDI, ONISEP, CIO, ML, BIJ...) peuvent vous aider à identifier ce que vous pouvez apporter à l'entreprise et ce que l'entreprise peut vous apprendre.
- Soyez curieux ! Consultez le net, visitez les forums de l'emploi et des métiers
- Découvrez les fiches métiers (par ex. celle de l'ONISEP), participez aux différents salons qui vous sont proposés :
 - Top Métiers 92
 - les 4 jours de l'orientation par le CIDJ de Paris
 - le Salon de l'apprentissage et de l'alternance de Paris
 - le Salon APB (Admission Postbac)
 - les Rencontres Universités Entreprises (RUE)
 - le Salon Jeunes d'Avenir
 - le Salon de l'éducation

Pourquoi s'orienter vers les PME (Petites et Moyennes Entreprises) pour effectuer votre stage ?

- Elles sont les «premiers employeurs» de France.
- Elles appartiennent à des secteurs d'activités très diversifiés.
- Elles vous font partager leurs valeurs, leur histoire, leurs coutumes en étroite proximité avec les responsables de l'entreprise.
- Elles vous permettent, de par leur taille humaine, de découvrir en peu de temps le fonctionnement global d'une entreprise.
- Elles reconnaissent davantage et plus rapidement que les grandes entreprises, les qualités de chacun.

sites à visiter

www.monstageenligne.fr
www.yupeek.com

conseil

► Vous vous donnerez des chances supplémentaires d'apprendre un métier.

Recherchez sur internet les réseaux d'entrepreneurs de votre ville (site cgpme-paris-idf.fr ou pôles d'activités, pépinières d'entreprises...).

la recherche d'une entreprise

Quelques pistes pour trouver votre entreprise

- Informez-vous auprès de l'établissement de formation des possibilités de stage dans des entreprises partenaires.
- N'hésitez pas à vous adresser aux entreprises locales.
- Consultez les offres d'emploi pour détecter les entreprises qui pourraient vous intéresser. Même si elles ne diffusent pas d'offres de stage, votre candidature spontanée peut susciter leur attention.
- Trouvez conseil auprès du Bureau d'Information Jeunesse de votre commune (BIJ).
- Utilisez votre réseau personnel pour vous mettre en relation avec des entreprises, même à l'international.

Consultez l'annuaire des anciens de votre école si il est disponible.

astuce

Et surtout, avant de postuler, informez-vous sur l'entreprise afin de ne pas multiplier les candidatures inutiles.

Il est important de bien vous préparer et de prendre du temps pour réaliser vos documents de présentation.

- Adaptez vous aux besoins de l'entreprise, mettez en avant les compétences attendues par le métier.
- Pensez à rendre le CV esthétique, lisible, sans fautes d'orthographe, sans police originale voire fantaisiste.
- Résumez votre parcours (scolaire, professionnel, bénévole...) et mentionnez vos stages et vos emplois déjà occupés auparavant (jobs d'été, CDD, emplois occasionnels, vos activités associatives...).
- N'hésitez pas à faire examiner votre CV par un proche ou faites vous accompagner par une structure d'appui : Mission locale, CIO, Bureau des stages de votre établissement de formation... en fonction de votre situation.

Dans votre CV, pensez à utiliser une adresse mail « classique » en évitant les surnoms ou diminutifs.

conseil

Indiquez les logiciels que vous maîtrisez et les langues que vous parlez.

...et de la lettre de motivation

La lettre de motivation est un élément aussi important que votre CV. Elle doit répondre aux trois questions suivantes :

- Qu'est-ce qui m'attire dans votre entreprise ? Pourquoi choisir ce secteur et cette entreprise ?
- Qui suis-je ? Quelles sont mes compétences et mes qualités ?
- Proposez éventuellement une mission qui pourrait intéresser l'entreprise.

astuce

N'hésitez pas à parler de vos passions si elles sont en lien avec l'entreprise.



préparez votre entretien...

Un entretien de recrutement pour un stage demande le même comportement que pour un entretien d'embauche.

Avant l'entretien :

- ▶ Prendre connaissance de l'entreprise, de ses activités...
- ▶ Entraînez-vous à l'oral afin de répondre aux types de questions suivantes :
 - Présentez-vous !
 - Pourquoi avez-vous choisi cette entreprise ?
 - Qu'attendez-vous de ce stage ?
 - Quelles sont vos motivations ?
 - Pourquoi pensez-vous être le bon candidat pour ce stage ?
 - Quels sont vos qualités et vos défauts ?
 - Quel est votre projet professionnel ?

...et passez votre entretien !

Le jour de votre entretien :

- ▶ N'oubliez pas votre CV, soyez à l'heure et soignez votre présentation vestimentaire.
- ▶ Soyez précis et enthousiaste dans vos réponses
- ▶ Mettez en avant vos qualités et compétences...
- ▶ N'hésitez pas à poser des questions à votre interlocuteur :
 - Que puis-je vous apporter ?
 - Que pensez-vous me confier comme tâche ?
 - Qui sera mon tuteur dans l'entreprise ?
 - Concernant le rapport de stage, avez-vous un thème sur lequel vous souhaitez que je m'investisse (étude de marché...)?
 - Pensez-vous que si le stage se passe bien, je pourrais éventuellement être engagé (Apprentissage/CDI/CDD/ Emplois d'avenir ...) ?

conseil

Avant votre entretien, entraînez-vous à l'oral auprès de votre famille ou de vos amis.

La convention de stage

La convention de stage est signée entre le stagiaire (et, s'il est mineur, son représentant légal), l'entreprise d'accueil et l'établissement d'enseignement ou de formation.

- ▶ La convention doit obligatoirement :
 - Définir les activités du stagiaire et les objectifs du stage,
 - Mentionner les dates de début et de fin du stage et la durée hebdomadaire de travail du stagiaire,
 - Rappeler les règles en vigueur dans l'entreprise : confidentialité, règlement intérieur, hygiène, sécurité, procédures en cas d'absence du stagiaire...
 - Préciser le montant et les modalités de l'indemnité de stage, si celui-ci dépasse une durée de deux mois,
 - Détailler les avantages éventuels dont bénéficie le stagiaire (restauration, hébergement, remboursement de frais...),
 - Indiquer le régime de protection sociale dont bénéficie le stagiaire, notamment en cas d'accident de travail.
- ▶ L'évaluation du stage
Les modalités concrètes d'évaluation sont intégrées dans la convention si l'activité du stagiaire et la nature du stage le requièrent.

Le montant de la rémunération de stage

- La rémunération, dite « indemnité de stage ou gratification », ne peut être assimilée à un salaire. Elle est obligatoire lorsqu'il effectue un stage de plus de 2 mois consécutifs.
- Le plafond mensuel fixé par la loi pour cette indemnité de stage est de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 436,05 euros au 1^{er} janvier 2013 (pour un stage d'une durée de 35 heures par semaine).

La protection sociale du stagiaire

- Dans la majorité des cas, le stagiaire reste affilié au régime de sécurité sociale dont il bénéficie en tant qu'élève ou étudiant.
- Le stagiaire est couvert en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle dès le 1^{er} jour du stage. En cas d'accident du travail, le stagiaire est tenu d'en informer l'employeur dans les 24h, afin que celui-ci effectue la déclaration d'accident du travail auprès de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du lieu de résidence du stagiaire.

vivez votre stage en entreprise !

▶ Adaptez-vous à la culture d'entreprise

- Démarrer le stage en découvrant et en respectant les valeurs, les codes vestimentaires et les usages de l'entreprise.

▶ Ayez une attitude professionnelle

- Respectez les horaires de travail,
- Respectez la hiérarchie,
- Soyez force de proposition et prenez des initiatives, tout en restant discret. . .

▶ Soyez curieux et favorisez l'échange

- Intéressez-vous aux autres services, aux métiers et à l'organisation de l'entreprise,
- Interrogez votre maître de stage et informez-le des difficultés que vous rencontrez. Ne laissez pas de questions sans réponses.

conseil

N'oubliez pas que vous faites partie de l'entreprise, même temporairement !

le guide du stagiaire



contacts utiles

▶ **CGPME Ile-de-France**
19, rue de l'Amiral D'Estaing
75116 Paris
Tél. : 01 56 89 09 30

▶ **AGEFA PME**
Immeuble Le France
42/48, quai de Dion Bouton
92800 Puteaux
Tél. : 01 55 23 23 80



sites utiles



Réalisé par :



www.cgpme-paris-idf.fr
www.agefa.org
www.alternance.emploi.gouv.fr
www.iledefrance.fr
www.7etapespourtrouverunstage.com
www.onisep.fr
www.monstageenligne.fr
www.yupeek.com

avec le soutien de :

